

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU JEUDI 13 AVRIL 2023

DELIBERATION N°034-4-2023

OBJET : Convention de mise à disposition et d'entretien des VTC avec l'entreprise E-trott-in- Morvan

Date de convocation : 31/03/23

Nombre de conseillers : 50

En exercice : 50

Présents : 40

- Titulaires : 39

- Suppléants : 1

Absents : 10

- Dont représentés : 6

Votants : 46

- Pour : 46

- Contre : 0

- Abstention : 0

N'ayant pas pris part au vote : 0

Présents :

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Brigitte DUVERNOY, Brigitte GAUDRY, Chantal-Marie MALUS, Sandrine DURAND, Martine DAOUST, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Florence BERLO, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, Marc PERRIN, Jean-Sébastien HALLIEZ, Emmanuel RABEUX, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Jean-Max GLORIFET, Sylvain MATHIEU, Eric JUSSIÈRE, Jean-Pierre BILLARD, Daniel GONTHIER, Patrick LOISY, Marc BONNOT, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Laurent LIBRERO, Daniel GRANGER, Michel GOBILLON, Abel MOURA, Jean-Michel DUPUIS, Jean-Luc VIEREN ;

Pouvoirs : Patrice GRIMARDIAS à Jean-Luc VIEREN, Laurent COTTIN à Laurent LIBRERO, Patrice JOLY à Florence BERLO, Yasemin DOGAN KUKUK à Chantal-Marie MALUS, Fabienne PETITRENAUD à Marc PERRIN, Georges FLECCQ à Christiane GADREY

Secrétaire de séance : Marie-Christine GROSCHE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-16 ;

Considérant que la communauté de communes possède une flotte de 10 vélos auparavant proposée à la location sur le site de l'office de tourisme des Settons ;

Considérant que cette offre est devenue trop contraignante pour les services et n'a plus la même utilité sur le secteur ;

Considérant que l'entreprise E-trott-in-Morvan propose de prendre la gestion et d'exploiter ces vélos ;

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Approuve la conclusion d'une convention de partenariat entre l'entreprise E-trott-in-Morvan et la Communauté de communes afin de lui confier la gestion et l'exploitation de ces vélos.
2. Décide que l'entreprise E-trott-in-Morvan reverse 20% de son chiffre d'affaires correspondant à la location de ces vélos à la communauté de communes et qu'elle doit assurer l'entretien régulier des vélos.
3. Donne délégation au Président pour signer la convention et l'autorise à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,
René BLANCHOT



Le secrétaire,
Marie-Christine GROSCHE

